

CONCOURS « GAGNEZ EN VOUS ABONNANT » RÈGLEMENTS OFFICIELS (les « Règlements »)

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR PARTICIPER.

- 1. PÉRIODE DU CONCOURS ET COMMANDITAIRE.** Le concours « Gagnez en vous abonnant » (le « **Concours** ») est commandité par Couche-Tard Inc. et Mac's Convenience Stores Inc. (collectivement, le « **Commanditaire** ») et est administré par 612 Creative Inc. (l'« **Administrateur** »). Le Concours commence le 4 février 2025 à 00:00:01 heure de l'Est (HE) et se termine le 3 mars 2025 à 23:59:59 HE (la « **Période du Concours** »). L'horloge utilisée par le Commanditaire pour calculer les Participations (telles que définies ci-dessous) sera l'horloge officielle pour déterminer la date et l'heure de réception d'une Participation.
- 2. ADMISSIBILITÉ.** Le Concours est ouvert uniquement aux résidents légaux du Canada âgés de plus de quatorze (14) ans (avec le consentement du parent/tuteur si le participant n'a pas atteint l'âge légal de la majorité dans sa province/territoire de résidence). Les personnes suivantes ne sont pas éligibles pour gagner un Prix (tel que défini ci-dessous) : les dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés, agents et/ou représentants du Commanditaire et/ou de l'Administrateur et leurs affiliés ou sociétés liées, agences de publicité, titulaires de licences, franchisés, partenaires, détaillants, distributeurs et/ou toute autre partie liée au Concours. De plus, tout membre de la famille immédiate des personnes mentionnées dans cette section et toute personne vivant avec eux sous le même toit (qu'il s'agisse ou non d'un membre de leur famille immédiate) ne sont pas éligibles pour gagner un Prix. Le terme « **famille immédiate** » signifie pères, mères, frères, sœurs, enfants, maris, femmes ou conjoints des personnes mentionnées dans cette section, quel que soit leur lieu de résidence. Le Concours n'est pas ouvert et est nul là où la loi l'interdit.
- 3. ACCEPTATION D'ÊTRE LÉGALEMENT LIÉ.** En participant à ce Concours, chaque participant accepte d'être lié par (i) ces Règlements ; et (ii) toutes les décisions du Commanditaire et de l'Administrateur, qui sont finales à tous égards.
- 4. COMMENT PARTICIPER. AUCUN ACHAT NÉCESSAIRE.** Des frais standards de messagerie texte et/ou d'accès à Internet peuvent s'appliquer (vérifiez votre plan de transporteur pour connaître vos frais standards de messagerie texte et d'accès à Internet). Pour participer au Concours pour une chance de gagner un Prix (tel que défini ci-dessous), pendant la Période du Concours : (a) visitez jeuxcouchetard.ca (le « **Site Web du Concours** ») et/ou l'application mobile Couche-Tard (l'« **Application Mobile CT** »); (b) entrez votre code postal ; (c) entrez votre numéro de téléphone mobile ; et (d) saisissez votre adresse courriel; et (e) soumettez le formulaire de participation et vérifiez avec le code d'authentification. Ce faisant, vous obtiendrez une (1) participation. **LIMITE** : Une (1) seule participation par vérification de téléphone mobile pendant la Période du concours.
- 5. PARTICIPATIONS BONUS.** Les participants éligibles peuvent recevoir des participations bonus (chacune, une « **Participations Bonus** » et collectivement, les « **Participations Bonus** ») en effectuant certaines actions dans le concours. Les Participations Bonus seront attribuées comme suit :

Action dans le Concours	Exigences	Participations Bonus Gagnées
Inscription aux infolettres de Couche-Tard	Fournir votre adresse courriel pour vous abonner aux infolettres de Couche-Tard. Limite : une (1) utilisation pendant la Période du Concours. Vous pouvez vous désabonner à tout moment en utilisant la fonction de désabonnement disponible dans chaque communication.	25 Participations au Prix
Inscription aux SMS	Fournissez votre numéro de téléphone via l'invitation dans le Concours pour vous abonner au marketing SMS du commanditaire. Limite : Une (1) seule utilisation pendant la période du concours. Vous pouvez vous désabonner à tout moment en utilisant la fonction de désinscription disponible dans chaque communication SMS.	25 Participations au Prix
Inscription aux coupons Couche-Tard	Fournissez votre numéro de téléphone mobile via la section « Bonus » pour vous inscrire aux offres exclusives des coupons Couche-Tard. Limite : Une (1) seule utilisation pendant la période du concours. Vous pouvez vous désabonner à tout moment en utilisant la fonction de désinscription disponible dans chaque communication SMS.	25 Participations au Prix
Référer un ami	Obtenez votre lien unique et l'envoyer à un ou plusieurs destinataires de votre choix. Vous obtiendrez des Participations Bonus uniquement si le destinataire utilise votre lien unique pour participer au concours pour la première fois pendant la période du concours.	10 Participations au Prix
Répondre aux questions du sondage	Répondez à un maximum de dix-huit (18) questions facultatives du sondage. Chaque réponse donnée rapportera 5 Participations au Prix. Limite : Un maximum de quatre-vingt-dix (90) participations au Prix pourra être attribué. Vos réponses nous aident à mieux comprendre vos préférences en matière de produits afin d'améliorer nos produits/services tout en personnalisant votre expérience. En répondant aux questions du sondage, vos réponses seront liées à votre participation. Si vous acceptez de recevoir des communications marketing, nous utiliserons ces informations pour mieux cibler nos communications et offres selon vos intérêts. Vos réponses ne seront pas partagées publiquement, et nous traiterons vos données conformément à notre Politique de confidentialité.	5 Participations au Prix par question répondue

La Participation au Prix et les Participations sont chacune une « **Participation** » et collectivement, les « **Participations** ».

Le participant doit soumettre chaque Participation personnellement. Les Participations sont réputées être soumises par le Titulaire Autorisé du Compte Mobile du numéro de cellulaire mobile utilisé pour participer au Concours. « **Titulaire Autorisé du Compte Mobile** » d'un téléphone mobile est défini comme la personne physique à qui est attribué un numéro de téléphone cellulaire par un transporteur sans fil

responsable de l'attribution des numéros de téléphone cellulaire. Vous ne pouvez participer au Concours qu'en utilisant un (1) numéro de téléphone mobile dont vous êtes le Titulaire Autorisé du Compte Mobile. Les numéros de téléphone provenant d'applications de messagerie texte Wi-Fi peuvent ne pas être pris en charge et ne doivent pas être utilisés pour participer au Concours. Un gagnant de Prix éligible (tel que défini ci-dessous) peut être tenu de fournir la preuve qu'il/elle est le Titulaire Autorisé du Compte Mobile associé au numéro de téléphone mobile sélectionné. En soumettant un numéro de téléphone, vous déclarez et garantissez que vous êtes le Titulaire Autorisé du Compte Mobile. Vous serez responsable et redevable envers le Commanditaire pour tous les dommages et autres pertes encourus par celui-ci à la suite de la soumission de tout numéro de téléphone pour lequel vous n'êtes pas le Titulaire Autorisé du Compte Mobile.

Toute tentative par un participant d'obtenir plus que le nombre de Participations indiqué en utilisant plusieurs/différents numéros de téléphone mobile, identités, ou toute autre méthode annulera les Participations de ce participant et celui-ci pourra être disqualifié du Concours à la discrétion du Commanditaire. L'utilisation de tout système automatisé (y compris, mais sans s'y limiter, les Participations soumises en utilisant tout robot, script, macro ou autre service automatisé) pour participer est interdite et entraînera la disqualification du participant.

(A) PRIX. Un (1) prix est disponible à gagner, consistant en cinq mille dollars (5 000 \$) en monnaie canadienne.

Les chances de gagner un Prix dépendent du nombre de participations au Prix éligibles reçues au moment du Tirage du Prix.

Le Prix et ses composantes doivent être acceptés tels quels et, sauf indication contraire expresse du Commanditaire, ne peuvent être transférés, substitués ou échangés, en tout ou en partie, contre un autre prix ou de l'argent. Le Commanditaire, à sa seule discrétion, se réserve le droit de : (i) substituer tout ou une partie du Prix par un autre prix ou partie de celui-ci de valeur égale ou supérieure ; (ii) limiter le nombre de Prix attribués à la même personne, numéro de téléphone mobile ou adresse physique ; et (iii) modifier le Prix, les quantités associées et le calendrier d'attribution à tout moment pendant le Concours. En aucun cas, le Commanditaire ne sera responsable de l'attribution et/ou de l'échange de tout élément en excès du Prix et de leurs quantités respectives tels qu'indiqués ci-dessus. Le Prix peut différer des images présentées dans les supports promotionnels du Concours. Chaque Prix peut également être soumis à des termes et conditions supplémentaires.

(B) SÉLECTION ET NOTIFICATION. Aux fins de ce Concours, un « **Jour** » signifie une journée calendaire qui commence à 00:00:01 HE et se termine à 23:59:59 HE. Une « **Semaine** » commence le mardi à 00:00:01 HE et se termine le lundi à 23:59:59 HE.

Le Tirage du Prix seront initiés par un administrateur du Concours (humain) et traités par un algorithme (programme informatique) qui simule un tirage au sort (un « **Tirage au Sort** »). Les Tirages au Sort pour le Prix sera effectué au plus tard le 10 mars 2025 (la « **Date du Tirage du Prix** ») à Surrey, C.-B., parmi toutes les Participations éligibles reçues pendant le Concours. Le Commanditaire ou son représentant désigné fera jusqu'à trois (3) tentatives pour contacter les participants sélectionnés par message texte du code court de Couche-Tard 247-253 au numéro de téléphone mobile soumis au moment de la Participation dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le Tirage du Prix. Si le participant sélectionné : (i) ne peut pas être contacté dans les trois (3) tentatives ou les cinq (5) jours ouvrables suivant la sélection (le premier des deux cas échant) ; ou (ii) il y a un retour de toute notification

comme non livrable, alors le participant sélectionné sera disqualifié et un autre participant peut être sélectionné au hasard parmi les Participations éligibles restantes reçues. Si le temps le permet, le processus mentionné ci-dessus sera répété jusqu'à trois (3) fois, jusqu'à ce qu'un participant sélectionné ait été contacté et que le Prix ait été attribué ou qu'il n'y ait plus de Participations éligibles restantes. Toute tentative de manipuler ou de falsifier le système de sélection des gagnants ou la base de données des Participations entraînera une disqualification et des poursuites criminelles possibles.

(C) CONDITIONS DE RÉCLAMATION DU PRIX.

Pour être déclaré gagnant et se voir attribuer un Prix, le participant sélectionné doit : (i) répondre à la notification de sélection dans la période de temps décrite ci-dessus ; (ii) répondre correctement, sans assistance de quelque nature que ce soit, qu'elle soit mécanique ou autre, à une question d'aptitude mathématique limitée dans le temps administré à un moment convenu mutuellement ; et (iii) se conformer autrement à ces Règlements. Comme condition d'être déclaré gagnant, le participant sélectionné peut également être tenu de faire une ou plusieurs des choses suivantes : (i) fournir une preuve d'âge consistant en une photocopie lisible soit d'un permis de conduire provincial ou d'une autre pièce d'identité gouvernementale ; (ii) fournir une preuve d'adresse consistant en une photocopie lisible soit d'un permis de conduire provincial ou d'une autre pièce d'identité gouvernementale ; (iii) fournir une preuve qu'il est le Titulaire Autorisé du Compte Mobile associé au numéro de téléphone mobile sélectionné ; et (iv) signer et retourner le Formulaire de Déclaration et de Renonciation du Commanditaire (le « **Formulaire de Renonciation** »). Le Formulaire de Renonciation (entre autres choses) : (i) confirme la conformité à ces Règlements et l'acceptation du Prix applicable tel qu'attribué sans substitution ; (ii) libère le Commanditaire, ses sociétés affiliées et liées, l'Administrateur, les fournisseurs de prix, les agences de publicité et de promotion et chacun de leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés, agents, concessionnaires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs de toute responsabilité en rapport avec ce Concours, la participation du participant sélectionné à celui-ci et/ou l'attribution et l'utilisation/mauvaise utilisation du Prix ou de toute partie de celui-ci ; et (iii) accepte la publication, la reproduction et/ou autre utilisation de son nom, adresse, voix, déclarations sur le Concours et/ou photographie ou autre ressemblance, sans autre avis ni compensation, dans toute publicité ou annonce réalisée par le Commanditaire de quelque manière que ce soit, y compris l'impression, la diffusion ou Internet. Le Formulaire de Renonciation doit être oblitéré dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception et reçu dans les dix (10) jours ouvrables suivant la première notification de prix. Le Commanditaire et ses agents n'assument aucune responsabilité pour les Formulaires de Renonciation perdus, volés, retardés, illisibles, endommagés, mal dirigés, tardifs ou autrement nuls.

Refuser le Prix, ne pas répondre correctement à la question d'aptitude mathématique, ne pas retourner le Formulaire de Renonciation correctement exécuté dans la période de temps indiquée sur le Formulaire de Renonciation ou ne pas se conformer autrement à ces Règlements entraînera la confiscation du Prix et un nouveau Tirage au Sort peut être effectué conformément au processus pour le Prix applicable, tel que décrit ci-dessus.

Dans la plupart des cas, les Prix seront livrés aux gagnants à l'adresse soumise dans les quatre (4) à huit (8) semaines suivant la réception de leur documentation correctement remplie. Le Commanditaire n'est pas responsable de contacter ou de transmettre les Prix aux gagnants qui

laissent des informations imprécises ou incomplètes, ou pour les Prix perdus, mal dirigés, retardés ou détruits pendant le transport.

(D) LIMITATION DE RESPONSABILITÉ ET DÉGAGEMENT. En participant au Concours, les participants acceptent de dégager et de tenir indemne le Commanditaire, l'Administrateur et leurs affiliés ou sociétés liées, agences de publicité, titulaires de licences, franchisés, partenaires, détaillants, distributeurs et tout autre intervenant lié au Concours et chacun de leurs dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « **Renonciataires** ») de toute réclamation, cause d'action, ou responsabilité, y compris, sans limitation, toute blessure, décès ou dommage à ou perte de propriété, résultant de la participation au Concours ou de la mauvaise utilisation de tout Prix.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, les Renonciataires ne seront pas responsables de : (1) informations incorrectes ou inexactes, qu'elles soient causées par les participants ; ou une erreur liée à la programmation du Concours ; (2) pannes techniques de toute nature, telles que notamment, erreurs matérielles ou logicielles ; ordinateurs défectueux ; toute défaillance, inaccessibilité du Site Web du Concours et/ou de l'Application Mobile CT en tout ou en partie pour toute raison ; interruptions de service ou déconnexions des réseaux Internet, lignes téléphoniques ; transmissions de données brouillées, embrouillées ou défectueuses ; échec de toute transmission en ligne à être envoyée ou reçue ; (3) intervention humaine non autorisée à tout stade du processus de participation au Concours ou de la participation ; (4) erreurs techniques ou humaines pouvant survenir dans l'administration du Concours ou dans le traitement des Participations ; ou (5) tout dommage ou préjudice subi par des personnes, ou tout dommage matériel résultant de la participation au Concours ou de l'acceptation, de l'utilisation, de l'implémentation ou de la mauvaise utilisation de tout Prix. Si pour une raison quelconque, il est confirmé qu'une Participation d'un participant a été supprimée, perdue, ou autrement détruite ou corrompue par erreur, le seul recours auquel le participant a droit est de demander une autre Participation au Concours, si possible.

(E) CONFIDENTIALITÉ. Le Commanditaire et ses agents autorisés collecteront, utiliseront et divulgueront les informations personnelles que vous fournissez au moment de la Participation au Concours aux fins d'administration du Concours et de remise du Prix. Les gagnants consentent à ce que le Commanditaire utilise leurs noms, photographies, villes, voix, images et/ou déclarations, liés à leur Prix à des fins publicitaires, de quelque manière que ce soit, y compris Internet, à tout moment, perpétuellement, sans compensation ni avis.

La possibilité de recevoir d'autres communications concernant les produits du Commanditaire, des concours et d'autres offres promotionnelles peut être fournie par le Commanditaire.

Veuillez vous référer à notre politique de confidentialité pour plus d'informations sur la gestion de vos informations personnelles : <https://www.couche-tard.com/privacypolicy?lang=fr>.

(F) DROIT DE MODIFIER / SUSPENDRE / TERMINER. Le Commanditaire et ses agents autorisés se réservent le droit, à leur seule discrétion, sous réserve de l'approbation de la Régie, et sans préavis d'annuler, de suspendre ou de modifier le Concours, en tout ou en partie, ou l'admissibilité des participants pour toute raison, y compris, sans limitation, en cas d'erreur d'impression, administrative, de virus, de bogue, d'intervention humaine non autorisée, de falsification, de fraude, de panne d'équipement, de violation de sécurité ou d'autres causes qui corrompent ou affectent l'administration, la sécurité, l'équité ou le bon déroulement du Concours.

(G) CONDITIONS GÉNÉRALES. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier de ce Concours toute personne que le Commanditaire croit raisonnablement avoir falsifié ou tenté de falsifier le processus de participation, le fonctionnement du Concours ou du Site Web du Concours et/ou de l'Application Mobile CT, qui ne se conforme pas à ces Règlements ou agit de manière à aller à l'encontre de l'esprit du Concours ou de manière préjudiciable ou avec l'intention de déranger, insulter, menacer, intimider ou harceler toute autre personne. TOUTE TENTATIVE PAR UN PARTICIPANT OU UNE AUTRE PERSONNE DE DÉLIBÉRÉMENT ENDOMMAGER LA PLATEFORME/ APPLICATION DU CONCOURS (OU UN SITE WEB LIÉ À CELUI-CI) OU DE SABOTER LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU CONCOURS EST UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES ET, EN CAS D'UNE TELLE TENTATIVE, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES À CETTE PERSONNE DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

Toutes les décisions rendues par le Commanditaire concernant tout aspect du Concours sont finales. Le Concours est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Ces Règlements seront régis et interprétés conformément aux lois de la province de Québec, et aux lois du Canada, telles qu'applicables, sans référence à ses principes de conflits de lois. Toute dispute, réclamation et cause d'action découlant de ou liée à ces Règlements sera résolue individuellement, et exclusivement par les tribunaux de Montréal, Québec. L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition de ces Règlements n'affectera pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition contenue ici. Si une disposition de ces Règlements est jugée invalide ou autrement inapplicable, alors les Règlements seront interprétés conformément à leurs termes comme si la disposition invalide ou inapplicable n'y figurait pas. Les titres de paragraphes sont utilisés à des fins de référence seulement et n'affecteront pas l'interprétation des Règlements.

Tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie pour décision. Tout litige concernant l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement dans le but d'aider les parties à parvenir à un règlement.

Pour plus de détails sur le Concours ou des questions, contactez un représentant promotionnel à :

Concours « Gagnez en vous abonnant » de Couche-Tard c/o 612 Creative
#210 – 4259 Canada Way Burnaby, Colombie-Britannique, V5G 1H1

Attention: Participations au Concours

Règlements abrégés:

*AUCUN ACHAT REQUIS. Des frais standards de messages texte/données peuvent s'appliquer. Le concours « Gagnez en vous abonnant » est ouvert aux résidents légaux du Canada âgés de plus de 14 ans (avec le consentement d'un parent ou tuteur pour les participants n'ayant pas atteint l'âge légal de la majorité dans leur province ou territoire de résidence) du 4 février 2025 à 12 h 00 min 01 s (HE) au 3 mars 2025 à 23 h 59 min 59 s (HE). Pour participer ou consulter le règlement officiel du concours, visitez www.jeux.couche-tard.com. Des participations bonus sont disponibles. Un (1) prix de 5 000 \$ en argent est offert. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues. Une question d'aptitude mathématique est requise. Certaines conditions et restrictions s'appliquent. Pour participer ou consulter le règlement officiel du concours : www.jeux.couche-tard.com.